



Pêches et Océans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Fisheries and Oceans  
Canada

Canadian  
Coast Guard

# Avis aux navigateurs

Édition n° 07/2024  
26 juillet 2024



Sécurité d'abord, Service constant

## Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest  
Édition n° 07/2024

Also available in English:  
Notices to Mariners – Monthly Western Edition  
Edition No. 07/2024

**Publié sous l'autorité de :**

Programmes de la Garde côtière canadienne  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Pêches et Océans Canada  
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer  
avec [DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca).

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représenté par le ministre des Pêches, des Océans  
et de la Garde côtière canadienne, 2024.

No de cat. Fs152-9F-PDF (fichier PDF, français)  
ISSN 2817-0261

No de cat. Fs152-9E-PDF (fichier PDF, anglais)  
ISSN 2817-0253

Une version Web est disponible ici :  
[Avis aux navigateurs – Publications mensuelles](#) (français)  
[Notices to Mariners – Monthly Editions](#) (anglais)

## Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante :

- 1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
- 1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
- 1 mètre = 3,28 pieds

### Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

### Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : [DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca).

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à [shcinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:shcinfo@dfo-mpo.gc.ca).

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- \*16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

### Le site Web de NOTMAR – Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

## Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

### Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte 1 - Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
	1312	Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-MAI-2019 - NAD 1983		
Date de la correction hebdomadaire de la carte	05-AOÛT-2022			LNM/D. 24-SEPT-2021
	Modifier			46°03'32.4"N 073°03'21.6"W
		(Voir la carte 1 P16)		(Q2022035) LF(2177) MPO(6410690-01)
	Modification de la carte	No. de référence Carte 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux
				No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

**Note** : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

### Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer à [Service Hydrographique du Canada – Liste des cartes marines](#).

## Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

### Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation<sup>1</sup> qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des [avertissements de la navigation de la GCC](#).

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

<p><b>Région de l'Ouest</b> <b>Centre des SCTM de Prince Rupert</b></p> <p>AVNAV séries « P »</p> <p>Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2</p> <p>Téléphone : 250-627-3070</p> <p>Courriel : <a href="mailto:AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca">AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca</a></p>	<p><b>Région de l'Arctique</b> <b>*Centre des SCTM d'Iqaluit</b></p> <p><i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i></p> <p>AVNAV séries « A »</p> <p>Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0</p> <p>Téléphone : 867-979-5269 Télécopieur : 867-979-4264</p> <p>Courriel : <a href="mailto:AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca">AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca</a></p>
--	--

\*Service disponible en français et en anglais.

<sup>1</sup> L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

## Table des matières

<b>Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité</b>	<b>1</b>
*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique.....	1
*1004/23 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique .....	1
*1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés .....	2
*208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport .....	3
*505/24 Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niriyutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement .....	5
*701/24 Service hydrographique du Canada – Cartes marines .....	8
*702/24 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	8
*703/24 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 16, No. 17 et No. 18/2024 .....	9
*704/24 Garde côtière canadienne – Essai de messages spécifiques aux applications du système d'identification automatique (AIS ASM).....	9
*705/24 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l' <i>Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024</i> - Partie B, Avis 23 : Renseignements généraux sur le service de pilotage .....	10
<b>Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires</b>	<b>11</b>
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs .....	11
<b>Partie 2 : Corrections aux cartes</b>	<b>12</b>
<b>Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime</b>	<b>21</b>
*730/24 Aides radio à la navigation maritime 2024 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) .....	21
<b>Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada</b>	<b>24</b>
<b>Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume</b>	<b>25</b>

## Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
3000	<a href="#">12, 25</a>				
3001	<a href="#">12</a>				
3002	<a href="#">12</a>				
3053	<a href="#">12</a>				
3410	<a href="#">12</a>				
3442	<a href="#">25</a>				
3443	<a href="#">12</a>				
3447	<a href="#">13</a>				
3456	<a href="#">13</a>				
3458	<a href="#">13</a>				
3478	<a href="#">13, 14</a>				
3479	<a href="#">25</a>				
3488	<a href="#">11</a>				
3490	<a href="#">11</a>				
3512	<a href="#">25</a>				
3527	<a href="#">15, 16</a>				
3544	<a href="#">25</a>				
3546	<a href="#">16</a>				
3604	<a href="#">16</a>				
3670	<a href="#">17, 18</a>				
3744	<a href="#">18</a>				
3807	<a href="#">19</a>				
3808	<a href="#">8</a>				
3853	<a href="#">19, 25</a>				
3886	<a href="#">19</a>				
3887	<a href="#">8</a>				
3935	<a href="#">19</a>				
4416	<a href="#">8</a>				
6425	<a href="#">8</a>				
6427	<a href="#">8</a>				
6453	<a href="#">19, 20</a>				
7565	<a href="#">20</a>				

## Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

---

### **\*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique**

(Publication récurrente de l'avis \*505/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2023*.)

Les navigateurs sont informés que le SHC a adopté le Modèle magnétique mondial (WMM) harmonisé, qui se trouve sur le site web du NCEI/NOAA. Les anciennes informations concernant la déclinaison de la rose de compas sur les produits de navigation du SHC peuvent être mises à jour en utilisant le site web : [Magnetic Declination Estimated Value](#). Bien que les différences dans les déclinaisons des modèles soient faibles chaque année, elles peuvent gagner en importance sur une longue période.

### **\*1004/23 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique**

(Publication récurrente de l'avis \*1004/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 10/2023*.)

Référence : Avis \*905/22 est annulé.

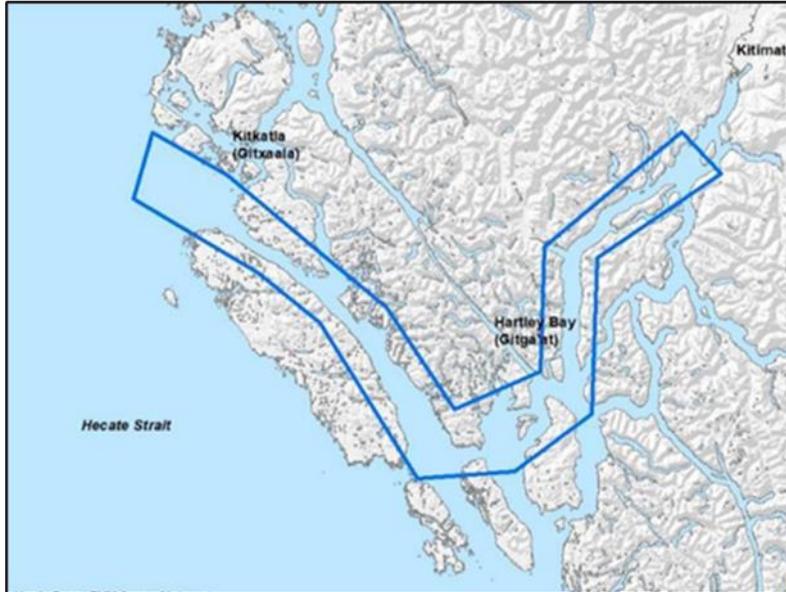
Les lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord, qui sont non contraignantes, visent à améliorer la sécurité sur les plans d'eau en réduisant les interférences entre les activités marines des Premières Nations, comme la pêche et la récolte littorale, et la navigation commerciale entre Kitimat et l'entrée Browning. Les lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022 et seront examinées périodiquement.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les navires qui naviguent sur les voies situées entre Kitimat et l'entrée Browning. Ce secteur comprend :

- le chenal de Douglas;
- le passage Wright;
- le passage Lewis;
- le passage Otter;
- le passage de Nepean;
- le chenal Principe.

**Le document complet des lignes directrices est disponible au [Colombie-Britannique – Côte Nord](#)  
[Lignes directrices sur la gestion des voies navigables](#).**

Ces lignes directrices ne remplacent ou ne modifient d'aucune façon l'application des lois et des règlements canadiens et internationaux, y compris le Règlement sur les abordages. De plus, ces lignes directrices ne limitent d'aucune façon le capitaine ou le pilote d'un navire dans sa capacité à prendre des décisions pour protéger le navire, l'équipage ou l'environnement marin.



Les lignes directrices comprennent des renseignements pour :

- tous les navires qui portent sur :
  - les zones de sécurité côtière;
  - les mesures de routage;
  - les réductions de la vitesse;
  - les croisements et les passages;
  - une zone d'opération spéciale dans le passage Wright;
  - les pannes mécaniques ou électriques.
- les grands navires marchands, notamment les vraquiers, les navires de marchandises générales, les navires de vrac liquide et les navires à passagers;
- les remorqueurs et les barges;
- les navires qui naviguent dans les secteurs préoccupants des Premières Nations où une attention spéciale doit être portée afin de s'assurer que les usagers des collectivités locales peuvent utiliser le secteur et s'y déplacer en toute sécurité.

**\*1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés**

(Publication récurrente de l'avis \*1207/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest* 12/2023.)

Les dossiers du Service hydrographique du Canada pourraient contenir des noms géographiques susceptibles d'être considérés comme inappropriés, offensants et péjoratifs. Les autorités de dénomination géographique s'affairent à corriger plusieurs toponymes offensants, le processus de révision est en cours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les noms géographiques inappropriés, veuillez consulter [l'annonce suivante](#).

**\*208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii - Zone de protection volontaire pour le transport**

(Publication récurrente de l'avis \*208/24, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 02/2024*.)

Référence : Avis \*1105/21 est annulé.

**Zone de protection volontaire pour le transport maritime, rive ouest de Haida Gwaii (anciennement îles de la Reine-Charlotte)**

L'emplacement éloigné de Haida Gwaii, son littoral accidenté, son riche patrimoine écologique et culturel, et les conditions météorologiques et de mer variables rendent l'île vulnérable aux risques de pollution causés par les panes et les accidents maritimes. La zone de navigation étant plus au large, le temps de réponse adéquat à une urgence sera augmenté, réduisant les risques potentiels d'incidents maritimes. Cela réduit les risques d'échouement et de déversements d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la rive ouest de Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans la zone de protection volontaire, on demande aux bâtiments commerciaux d'une jauge brute de 500 ou plus de respecter une distance minimale de 50 milles marins de la rive ouest de Haida Gwaii, avec les exemptions suivantes :

**Exemptions de la distance de 50 milles marins demandée :**

- Navires de croisière, qui doivent observer une distance minimale de 12 milles marins de la rive.
- On demande aux bâtiments qui naviguent de l'Alaska à la Colombie-Britannique ou à l'État de Washington, ou vice versa, dans la zone de protection volontaire de respecter une distance d'au moins 25 milles marins de la rive.
- Aucune distance minimale n'est demandée pour les remorqueurs et les chalands (y compris les remorqueurs qui pousse et à l'épaule ) ni pour les bâtiments menant des activités de pêche commerciale.
- Les bâtiments visés par le présent bulletin ne sont pas tenus de respecter les distances minimales demandées si cela peut compromettre la sécurité de la navigation, du bâtiment, des passagers ou du fret.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

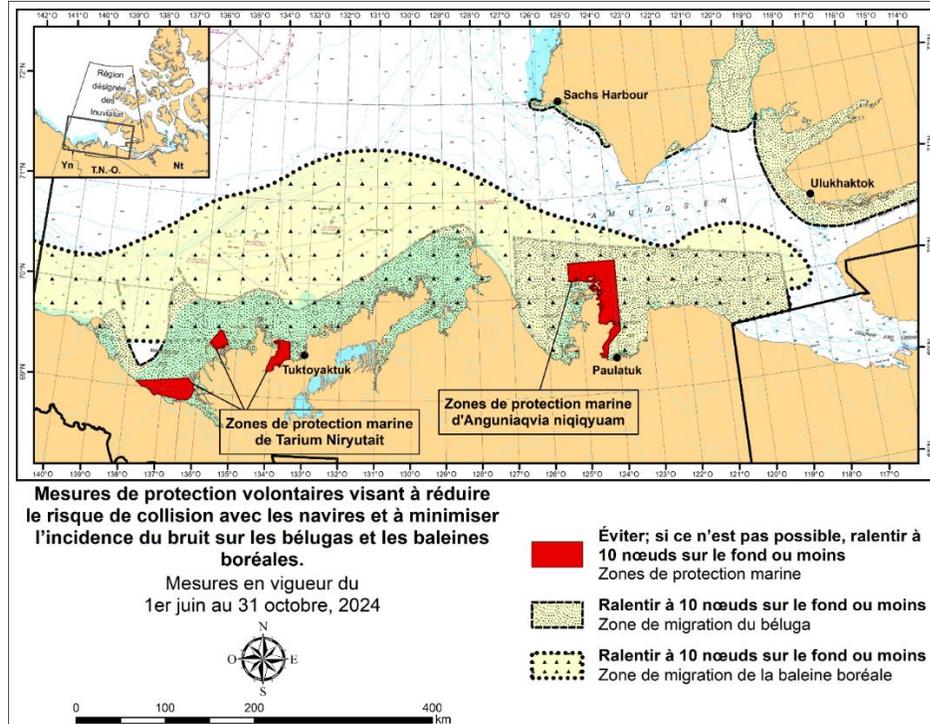
54° 15.436' N	133° 04.788' W
54° 17.572' N	134° 02.484' W
54° 13.614' N	134° 19.427' W
54° 11.786' N	134° 30.841' W
53° 44.036' N	134° 32.677' W
53° 11.118' N	134° 16.412' W
52° 18.483' N	133° 20.917' W
51° 24.590' N	132° 04.081' W
51° 56.158' N	131° 01.830' W

On demande aux bâtiments de respecter volontairement ces distances, seulement lorsque cela ne compromet pas la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et du fret.



**\*505/24 Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement**

(Publication récurrente de l'avis \*505/24, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2024.*)



Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la [Convention définitive des Inuvialuit](#) (*en anglais seulement*). La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

### MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*. Une interdiction générale est énoncée dans le Règlement et régit l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*. Tout incident impliquant un mammifère marin qui survient dans les ZPM doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Pour les observations d'animaux marins et les incidents comme les collisions ayant lieu à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A dans la Partie A2 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024*.

### MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2024. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

**Évitement (zone rouge) :** Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse maximale de 10 nœuds sur le fond et poster une vigie, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale de 10 nœuds sur le fond ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

**Réduction de la vitesse à 10 nœuds sur le fond ou moins (zone jaune) :** Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans cette zone, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse de 10 nœuds sur le fond ou moins, qu'ils demeurent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent une vigie.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

### Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Ces trois secteurs sont délimités par des loxodromies reliant les coordonnées géographiques suivantes (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]/Système de référence géodésique mondial de 1984 [WGS 84]).

Sous-secteur d'Okeevik		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"
13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
23	69° 27' 00"	135° 34' 45"

Sous-secteur de Kittigaryuit		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"
12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
21	69° 33' 46"	133° 55' 31"

<b>Sous-secteur de Niaqunnaq</b>		
<b>Point</b>	<b>Latitude (Nord)</b>	<b>Longitude (Ouest)</b>
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"
10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
17	69° 03' 09"	137° 44' 54"

La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

<b>Zone 1</b>		
<b>Point</b>	<b>Latitude (Nord)</b>	<b>Longitude (Ouest)</b>
A	69° 21' 07.8"	Environ 124° 21' 32.0"
B	Environ 70° 12' 00.0"	124° 31' 55.2"
C	70° 08' 22.0"	Environ 124° 41' 45.0"
D	70° 09' 09.9"	Environ 124° 57' 42.0"
E	Environ 70° 09' 13.0"	125° 05' 28.6"
F	70° 09' 13.2"	125° 17' 53.0"
G	70° 20' 00.0"	125° 17' 53.0"
H	70° 20' 00.0"	123° 54' 17.5"
I	69° 37' 20.6"	123° 54' 17.5"
J	69° 30' 00.0"	124° 15' 34.7"

<b>Zone 2</b>		
<b>Point</b>	<b>Latitude (Nord)</b>	<b>Longitude (Ouest)</b>
K	70° 04' 15.8"	Environ 124° 41' 51.0"
L	70° 04' 48.6"	Environ 124° 41' 54.0"
M	70° 02' 12.9"	Environ 124° 35' 23.0"
N	70° 02' 12.9"	Environ 124° 35' 29.0"

**\*701/24 Service hydrographique du Canada – Cartes marines**

Cartes	Titre	Échelle	Date d'édition	Publié	Cat#	Prix
<b>Cartes nouvelles</b>						
3887	Juan Perez Sound	1:45 000	2024-05-31	2024-07-12	2	\$20.00
<b>Nouvelles éditions</b>						
4416	Havre de Gaspé	1:12 000	2024-04-26	2024-07-12	1	\$20.00
6425	Travaillant River to/à Adam Cabin Creek Kilometre 1325 / Kilomètre 1400	1:50 000	2024-06-10	2024-07-12	4	\$12.00
6427	Point Separation to/au Aklavik Channel Kilometre 1480 / Kilomètre 1540	1:50 000	2024-06-10	2024-07-12	4	\$12.00
<b>Cartes retirées en permanence</b>						
3808	Juan Perez Sound					

**\*702/24 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
<b>Cartes nouvelles</b>			
CA53MQ0A (Edn 1.000)	Liverpool Harbour	1:4 000	2024-07-19
CA549RFA (Edn 1.000)	CA549RFA	1:4 000	2024-07-19
CA54ARFA (Edn 1.000)	CA54ARFA	1:4 000	2024-07-19
CA568SPA (Edn 1.000)	CA568SPA	1:4 000	2024-07-19
CA569SNA (Edn 1.000)	CA569SNA	1:6 000	2024-07-19
CA569SPA (Edn 1.000)	CA569SPA	1:6 000	2024-07-19
CA56CSPA (Edn 1.000)	CA56CSPA	1:6 000	2024-07-19
CA56DSPA (Edn 1.000)	CA56DSPA	1:11 000	2024-07-19
CA56DSQA (Edn 1.000)	CA56DSQA	1:6 000	2024-07-19
CA56ESQA (Edn 1.000)	CA56ESQA	1:4 000	2024-07-19
CA56GSQA (Edn 1.000)	CA56GSQA	1:2 000	2024-07-19
<b>Nouvelles éditions</b>			
CA54SNJA (Edn 2.000)	Port4780N06960W	1:2 000	2024-07-05
CA570127 (Edn 12.000)	Vancouver Harbour Eastern Portion/Partie Est	1:5 000	2024-07-19
<b>Cartes retirées en permanence</b>			
CA576211	Terrington Basin		
CA576424	Punchbowl	Remplacé par CA56ESQA	
CA576497	Paradise River		
CA576498	Cartwright Harbour		
CA576632	Northern Entrance to Squasho Run		
CA576633	Northern Entrance to/a Caplin Bay	Remplacé par CA56DSQA	

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
CA576636	St. Michael's Bay		
CA576637	Shoal Tickle		
CA576638	Pensons Arm	Remplacé par CA568SPA	
CA576740	Goose Bay Narrows		
CA576847	Charlottetown	Remplacé par CA569SLA	
CA576849	Salmon Bight - Settlement of Black Tickle	Remplacé par CA56GSQA	

**\*703/24 Transports Canada - Bulletin de la sécurité des navires No. 16, No. 17 et No. 18/2024**

Des nouveaux **Bulletins de la sécurité des navires** ont récemment été publiés sur le [site web de Transports Canada](#).

Pour consulter ou télécharger ces bulletins, s'il vous plaît cliquez sur les liens ci-dessous :

[Bulletin No. 16/2024](#) – Bâtiments de pêche : Campagne d'inspection concentrée 2024  
No SGDDI : 20293510

[Bulletin No. 17/2024](#) – Mise en œuvre de l'interdiction par l'Organisation maritime internationale (OMI) de l'utilisation et du transport pour utilisation comme combustible de mazout lourd (ML) par les navires dans les eaux arctiques canadiennes  
No SGDDI : 20390292

[Bulletin No. 18/2024](#) – Plafonnement des prix du pétrole (PPP) - conformité et mise en application  
No SGDDI : 20329415

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au [securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca](mailto:securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca) ou 1-855-859-3123 (sans frais).

**\*704/24 Garde côtière canadienne – Essai de messages spécifiques aux applications du système d'identification automatique (AIS ASM)**

La Garde côtière canadienne (GCC) met à l'essai les messages spécifiques aux applications du système d'identification automatique (AIS ASM) à l'échelle nationale. Ces émissions fournissent aux navigateurs à bord de navires dotés d'un équipement correctement configuré des informations dynamiques telles que le niveau de l'eau, les conditions météorologiques, le dégagement aérien et une zone ou une ligne spécifique affichée sous forme d'un signal numérique. Une liste détaillée des AIS ASM actuellement diffusés par la Garde côtière se trouve sur la [carte interactive](#) du Portail canadien de navigation électronique. Des informations supplémentaires sur les AIS ASM sont disponibles dans la circulaire SN.1 289 de l'OMI, [Directives sur l'utilisation des messages spécifiques aux applications AIS](#).

Veillez contacter le fabricant de votre équipement spécifique pour obtenir des instructions sur la façon de recevoir des messages AIS ASM. Toute question ou préoccupation relative à la diffusion peut être adressée à l'[équipe de navigation électronique](#) de la Garde côtière ou à tout centre des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne.

**\*705/24 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024 - Partie B, Avis 23 : Renseignements généraux sur le service de pilotage**

**Page 8:**

**MODIFIER COMME SUIV :**

#	Superficie	Pilotes	Station d'embarquement des pilotes	ETA provisoire (heures)	Confirmer l'ETA (heures)	Déménagement / Départ (heures)	VHF Ch
<b>Nouveau-Brunswick</b>							
1.	Miramichi 16 avril - 10 déc.	Pilotes Miramichi	47 07 30 N 64 47 00 W	24	4	4	16
1(a)	Miramichi 11 déc. - 15 avril	Pilotes Miramichi	45 24 00 N 61 01 00 W	24	12	4	14
	<b>Miramichi Note:</b>	<b>Tous les transits de navires à Miramichi seront soumis à une évaluation des risques avant d'être acceptés pour le pilotage.</b>					
2.	Restigouche (a) Dalhousie (b) Campbellton	Pilotes Dalhousie	48 03 12 N 66 15 00 W	12	4	4	16
3.	Saint-Jean  Pour les navires-citernes et les transporteurs de gaz naturel liquide, la zone de pilotage obligatoire est étendue.	Pilotes Saint-Jean  Entrant  Sortant	45 10 48 N 66 03 42 W  45 09.5 N 66 05.8 W  45 10 48 N 66 03 42 W	12	4	4	16 12
4.	Belledune	Pilotes Belledune	47 56 00 N 65 48 00 W	12	6	12 Provisoire 6 Confirmer (voir note 1)	16
		<b>Note 1: Une heure de départ dans les 12 heures précédant l'heure d'arrivée doit être confirmée dans l'heure suivant la sécurisation du navire à l'arrivée.</b>					

## Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

### Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Nous vous rappelons que la période de commentaires est toujours ouverte pour les avis préliminaires actifs suivants :

n° d'avis	n° de la carte de référence	Aides concernées (n° LF)	L'intention de l'avis
<b>Côte du Pacifique</b>			
<a href="#">514(P)/24</a>	3488	5238	Bouée non lumineuse à être enlevée
<a href="#">515(P)/24</a>	3490	5237	Bouée non lumineuse à être enlevée

Veillez vous référer à la publication des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#) pour plus de détails.

### Eaux intérieures

#### Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

#### Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

### Côte du Pacifique

#### Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

#### Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

## Partie 2 : Corrections aux cartes

### 3000 - Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JANV-1989 - NAD 1927

12-JUIL-2024

LNMD. 10-MAI-2024

Déplacer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée de 51°23'34.1"N 128°45'57.3"W  
46204  
(Voir la Carte 1, Q58)  
à 51°24'14.2"N 128°41'06.3"W  
(P2024007) LF(582.5) MPO(6204943-01)

### 3001 - Vancouver Island / Île de Vancouver, Juan de Fuca Strait to/à Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 23-FÉVR-2001 - NAD 1927

05-JUIL-2024

LNMD. 12-AVR-2024

Déplacer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI(5) Y 20s, marquée de 49°46'32.7"N 127°53'15.6"W  
46132  
(Voir la Carte 1, Q58)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370424  
à 49°46'16.2"N 127°52'51.2"W  
(P2024015) LF(87.5) MPO(6204944-01)

### 3002 - Queen Charlotte Sound to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 16-DÉC-1994 - NAD 1927

12-JUIL-2024

LNMD. 10-MAI-2024

Déplacer la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée de 51°23'34.0"N 128°45'56.9"W  
46204  
(Voir la Carte 1, Q58)  
à 51°24'14.2"N 128°41'06.3"W  
(P2024007) LF(582.5) MPO(6204943-01)

### 3053 - Chase to/à Anglemont - Sheet/Feuille 1 - Carte nouvelle - 11-AVR-1986 - NAD 1927

05-JUIL-2024

LNMD. 03-NOV-2023

Rayer la balise de jour de tribord de 50°49'38.5"N 119°41'52.9"W  
(Voir la Carte 1, Qp)  
MPO(6204968-01)

### 3410 - Sooke Inlet to/à Parry Bay - Nouvelle édition - 17-MAI-2013 - WGS84

12-JUIL-2024

LNMD. 28-JUIN-2024

Porter une bouée sphérique d'avertissement jaune de 48°19'09.3"N 123°32'23.8"W  
(Voir la Carte 1, Qi)  
MPO(6204969-01)

Porter une bouée sphérique d'avertissement jaune de 48°18'37.6"N 123°33'07.4"W  
(Voir la Carte 1, Qi)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570101  
MPO(6204969-02)

Porter une bouée sphérique d'avertissement jaune de 48°18'39.3"N 123°32'27.7"W  
(Voir la Carte 1, Qi)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570101  
MPO(6204969-03)

### 3443 - Thetis Island to/à Nanaimo - Nouvelle édition - 20-DÉC-2002 - NAD 1983

19-JUIL-2024

LNMD. 03-MAI-2024

Modifier la bouée conique rouge de tribord, marquée P0 pour lire bouée de 49°12'21.9"N 123°48'52.1"W  
charpente rouge de tribord feu Q R, marquée P0  
(Voir la Carte 1, Q20, Q23)  
(P2024019) LF(435.2) MPO(6204947-01)

**3447 - Nanaimo Harbour and/et Departure Bay - Nouvelle édition - 15-AVR-2022 - WGS84**

26-JUIL-2024

LNMD. 22-DÉC-2023

Coller l'annexe graphique 49°09'49.8"N 123°55'36.7"W  
Télécharger l'annexe graphique - [https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3447\\_6204936\\_4\\_202406271552.pdf](https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3447_6204936_4_202406271552.pdf)  
MPO(6204936-04)

**3456 - Halibut Bank to/à Ballenas Channel - Carte nouvelle - 01-JUIL-2011 - NAD 1983**

19-JUIL-2024

LNMD. 03-MAI-2024

Modifier la bouée conique rouge de tribord, marquée P0 pour lire bouée 49°12'21.9"N 123°48'52.1"W  
charpente rouge de tribord feu Q R, marquée P0  
(Voir la Carte 1, Q20, Q23)  
(P2024019) LF(435.2) MPO(6204947-01)

**3458 - Approaches to/Approches à Nanaimo Harbour - Nouvelle édition - 10-MARS-1995 - NAD 1983**

19-JUIL-2024

LNMD. 03-MAI-2024

Modifier la bouée conique rouge de tribord, marquée P0 pour lire bouée 49°12'21.9"N 123°48'52.1"W  
charpente rouge de tribord feu Q R, marquée P0  
(Voir la Carte 1, Q20, Q23)  
(P2024019) LF(435.2) MPO(6204947-01)

26-JUIL-2024

LNMD. 19-JUIL-2024

Rayer la profondeur de 1.8 mètre 49°09'52.2"N 123°55'41.0"W  
(Voir la Carte 1, I10)  
MPO(6204936-01)

Rayer le ponton entre 49°09'50.0"N 123°55'45.5"W  
(Voir la Carte 1, F16) et 49°09'50.6"N 123°55'44.0"W  
MPO(6204936-02)

Rayer le ponton entre 49°09'50.0"N 123°55'43.4"W  
(Voir la Carte 1, F16) et 49°09'51.2"N 123°55'44.6"W  
MPO(6204936-03)

**3478 - Ganges Harbour and/et Long Harbour - Nouvelle édition - 12-JUIL-2013 - NAD 1983**

19-JUIL-2024

LNMD. 24-MAI-2024

Porter une profondeur de 0.8 mètre 48°51'24.4"N 123°30'02.2"W  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239  
MPO(6204950-01)

Rayer la profondeur de 3.4 mètres 48°51'19.5"N 123°29'15.8"W  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239  
MPO(6204950-02)

Porter une profondeur de 0.9 mètre 48°51'20.3"N 123°29'17.3"W  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239  
MPO(6204950-03)

Rayer la profondeur de 3.6 mètres 48°48'20.8"N 123°25'11.6"W  
(Voir la Carte 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239  
MPO(6204950-04)

Porter	une profondeur de 1.2 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°48'20.5"N 123°25'12.0"W  <i>MPO(6204950-05)</i>
Rayer	la profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°49'54.6"N 123°27'47.3"W  <i>MPO(6204950-06)</i>
Porter	une profondeur de 1.3 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°49'54.4"N 123°27'47.7"W  <i>MPO(6204950-07)</i>
Rayer	la profondeur de 4.6 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°51'24.9"N 123°29'08.2"W  <i>MPO(6204950-08)</i>
Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°51'23.7"N 123°29'08.3"W  <i>MPO(6204950-09)</i>
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°51'31.4"N 123°27'13.6"W  <i>MPO(6204950-10)</i>
Porter	une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°51'02.8"N 123°29'33.4"W  <i>MPO(6204950-11)</i>
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°50'46.1"N 123°26'40.4"W  <i>MPO(6204950-12)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°51'21.8"N 123°30'01.2"W  <i>MPO(6204950-13)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°51'12.9"N 123°29'06.4"W  <i>MPO(6204950-14)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°50'36.6"N 123°26'28.5"W  <i>MPO(6204950-15)</i>
Rayer	la profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570239	48°50'36.1"N 123°26'28.3"W  <i>MPO(6204950-16)</i>

**3527 - Comox Harbour - Nouvelle édition - 06-AVR-2001 - NAD 1983**

26-JUIL-2024

LN/D. 10-MAI-2024

Rayer	la profondeur de 4.6 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'48.0"N 124°55'00.8"W	
			<i>MPO(6204985-01)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'47.8"N 124°55'01.5"W	
			<i>MPO(6204985-02)</i>
Porter	une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'47.6"N 124°55'16.4"W	
			<i>MPO(6204985-03)</i>
Rayer	la profondeur de 7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'57.5"N 124°55'21.5"W	
			<i>MPO(6204985-04)</i>
Porter	une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'56.5"N 124°55'21.1"W	
			<i>MPO(6204985-05)</i>
Rayer	la profondeur de 8.2 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'48.0"N 124°55'06.9"W	
			<i>MPO(6204985-06)</i>
Porter	une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'47.6"N 124°55'06.8"W	
			<i>MPO(6204985-07)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'55.4"N 124°56'07.1"W	
			<i>MPO(6204985-08)</i>
Porter	une profondeur de 2.8 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'45.0"N 124°56'13.2"W	
			<i>MPO(6204985-09)</i>
Porter	une profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'48.0"N 124°56'10.3"W	
			<i>MPO(6204985-10)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.1 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'27.0"N 124°54'52.7"W	
			<i>MPO(6204985-11)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'29.7"N 124°55'20.2"W	
			<i>MPO(6204985-12)</i>

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'46.3"N 124°55'23.7"W  <i>MPO(6204985-13)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'27.8"N 124°54'47.9"W  <i>MPO(6204985-14)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.1 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'58.5"N 124°55'24.2"W  <i>MPO(6204985-15)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'27.9"N 124°55'11.4"W  <i>MPO(6204985-16)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'53.7"N 124°55'07.3"W  <i>MPO(6204985-17)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570219	49°39'27.4"N 124°55'08.0"W  <i>MPO(6204985-18)</i>

**3546 - Broughton Strait - Nouvelle édition - 15-AVR-2005 - NAD 1983**

19-JUIL-2024

LNLM/D. 07-JUIN-2024

Porter	un ponton (Voir la Carte 1, F16)	entre 50°37'17.4"N 126°55'54.7"W et 50°37'12.9"N 126°55'57.9"W <i>MPO(6204982-01)</i>
Porter	un ponton (Voir la Carte 1, F16)	joignant 50°37'13.0"N 126°55'56.2"W 50°37'13.9"N 126°55'58.5"W et 50°37'13.2"N 126°55'59.1"W <i>MPO(6204982-02)</i>
Porter	un brise-lames flottant Bkw (Voir la Carte 1, F4.1)	entre 50°37'13.3"N 126°55'54.4"W et 50°37'11.4"N 126°55'55.9"W <i>MPO(6204982-03)</i>
Porter	un brise-lames flottant Bkw (Voir la Carte 1, F4.1)	joignant 50°37'14.5"N 126°56'01.4"W 50°37'13.8"N 126°56'02.2"W 50°37'12.2"N 126°56'02.3"W et 50°37'10.6"N 126°56'00.3"W <i>MPO(6204982-04)</i>

**3604 - Nootka Sound to/à Quatsino Sound - Nouvelle édition - 06-NOV-1987 - NAD 1927**

05-JUIL-2024

LNLM/D. 17-NOV-2023

Déplacer	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5) Y 20s, marquée 46132 (Voir la Carte 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370424	de 49°46'32.2"N 127°53'14.7"W à 49°46'16.3"N 127°52'50.5"W  <i>(P2024015) LF(87.5) MPO(6204944-01)</i>
----------	--	---

**3670 - Broken Group - Nouvelle édition - 21-OCT-1994 - NAD 1983**

12-JUIL-2024

LN/D. 10-MAI-2024

Porter	une profondeur de 2.9 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°59'49.7"N 125°22'09.5"W	<i>MPO(6204951-01)</i>
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'09.0"N 125°16'24.3"W	<i>MPO(6204951-02)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'07.5"N 125°16'03.6"W	<i>MPO(6204951-03)</i>
Porter	une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°00'22.2"N 125°21'45.7"W	<i>MPO(6204951-04)</i>
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'07.6"N 125°14'46.8"W	<i>MPO(6204951-05)</i>
Porter	une profondeur de 0.4 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'09.2"N 125°21'26.0"W	<i>MPO(6204951-06)</i>
Rayer	la profondeur de 4.8 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'21.1"N 125°15'35.0"W	<i>MPO(6204951-07)</i>
Porter	une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'21.3"N 125°15'36.9"W	<i>MPO(6204951-08)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.3 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°00'21.2"N 125°21'49.5"W	<i>MPO(6204951-09)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°00'53.8"N 125°21'32.2"W	<i>MPO(6204951-10)</i>
Rayer	la profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'16.7"N 125°15'05.7"W	<i>MPO(6204951-11)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'15.9"N 125°15'05.1"W	<i>MPO(6204951-12)</i>

Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°51'56.8"N 125°17'40.7"W  <i>MPO(6204952-01)</i>
Porter	une profondeur de 2.1 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°55'54.8"N 125°16'51.4"W  <i>MPO(6204952-02)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°51'15.3"N 125°19'02.5"W  <i>MPO(6204952-03)</i>
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°55'26.8"N 125°15'15.9"W  <i>MPO(6204952-04)</i>
Porter	une profondeur de 2.0 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°55'41.7"N 125°16'00.8"W  <i>MPO(6204952-05)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°55'10.5"N 125°13'50.4"W  <i>MPO(6204952-06)</i>
Porter	une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°51'45.1"N 125°18'35.0"W  <i>MPO(6204952-07)</i>
Porter	une profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°55'37.6"N 125°15'41.4"W  <i>MPO(6204952-08)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1.2 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°51'23.1"N 125°21'13.1"W  <i>MPO(6204952-09)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.3 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570336	48°55'54.0"N 125°17'04.4"W  <i>MPO(6204952-10)</i>

**3744 - Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 20-MAI-1988 - NAD 1927**

12-JUIL-2024

LNMD. 05-AVR-2024

Déplacer	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 46204 (Voir la Carte 1, Q58)	de 51°23'33.3"N 128°45'54.8"W à 51°24'14.9"N 128°41'00.3"W  <i>(P2024007) LF(582.5) MPO(6204943-01)</i>
----------	---	--

**3807 - Atli Inlet to/à Selwyn Inlet - Nouvelle édition - 05-FÉVR-1999 - NAD 1983**

19-JUIL-2024

LNMD. 09-AVR-2021

Modifier Adjoining Chart/Carte adjacente 3808 pour lire Adjoining Chart/Carte adjacente 3887 (Voir la Carte 1, A20) à l'extérieur du cadre sud à 131°22'00"

MPO(6204983-01)

Modifier Adjoining Chart/Carte adjacente 3808 pour lire Adjoining Chart/Carte adjacente 3887 (Voir la Carte 1, A20) à l'extérieur du cadre sud à 131°41'00"

MPO(6204983-02)

**3853 - Cape St. James to/à Cumshewa Inlet and/et Tasu Sound - Nouvelle édition - 02-MARS-1990 - NAD 1927**

19-JUIL-2024

LNMD. 01-MARS-2024

Modifier la note Chart/Carte 3808 pour lire Chart/Carte 3887 (Voir la Carte 1, A18) 52°30'00.8"N 131°17'54.0"W

MPO(6204983-03)

Modifier la note Chart/Carte 3809 pour lire Chart/Carte 3886 (Voir la Carte 1, A18) 52°20'30.8"N 131°03'43.0"W

MPO(6204983-04)

**3886 - Carpenter Bay to/à Burnaby Island - Carte nouvelle - 15-SEPT-2023 - WGS84**

19-JUIL-2024

LNMD. 23-FÉVR-2024

Modifier Adjoining Chart/Carte adjacente 3808 pour lire Adjoining Chart/Carte adjacente 3887 (Voir la Carte 1, A20) à l'extérieur du cadre nord à 131°18'00"

MPO(6204983-05)

**3935 - Hakai Passage and Vicinity/et Environs - Carte nouvelle - 28-JANV-2000 - NAD 1983**

12-JUIL-2024

LNMD. 05-AVR-2024

Porter un pieu (Voir la Carte 1, F22) 51°39'16.9"N 128°07'43.8"W

MPO(6204970-01)

Porter un pieu (Voir la Carte 1, F22) 51°39'15.8"N 128°07'43.8"W

MPO(6204970-02)

**6453 - Mackenzie River / Fleuve Mackenzie (Kilometre / Kilomètre 58-90) - Nouvelle édition - 25-JANV-2008 - NAD 1983**

26-JUIL-2024

LNMD. 23-JUIL-2010

Rayer la route de traversier (Voir la Carte 1, M50) joignant 61°15'33.9"N 117°31'41.3"W  
61°15'53.7"N 117°31'49.8"W  
et 61°16'07.4"N 117°41'34.7"W

MPO(6605317-01)

Rayer la profondeur de 5.2 mètres (Voir la Carte 1, I10) 61°15'51.9"N 117°31'33.4"W

MPO(6605317-02)

Rayer la profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) 61°15'55.1"N 117°31'29.4"W

MPO(6605317-03)

Porter un pont fixe avec une hauteur libre de 22 mètres (Voir la Carte 1, D20.1, D22) 61°16'09.6"N 117°31'26.3"W

MPO(6605317-04)

Porter	une tour d'une altitude de 54 mètres (Voir la Carte 1, E20)	61°15'49.6"N 117°31'33.2"W  <i>MPO(6605317-05)</i>
Porter	un feu d'obstacle aérien marqué, RLts (Voir la Carte 1, P61.1)	61°15'49.6"N 117°31'33.2"W  <i>MPO(6605317-06)</i>
Porter	une tour d'une altitude de 54 mètres (Voir la Carte 1, E20)	61°15'55.7"N 117°31'31.1"W  <i>MPO(6605317-07)</i>
Porter	un feu d'obstacle aérien marqué, RLts (Voir la Carte 1, P61.1)	61°15'55.7"N 117°31'31.1"W  <i>MPO(6605317-08)</i>
Porter	un feu, marqué FI G (Voir la Carte 1, P1)	61°15'54.5"N 117°31'31.5"W  <i>MPO(6605317-09)</i>
Porter	un feu, marqué FI R (Voir la Carte 1, P1)	61°15'50.8"N 117°31'32.8"W  <i>MPO(6605317-10)</i>

**7565 - Clyde Inlet - Nouvelle édition - 03-JUIN-2022 - WGS84**  
19-JUIL-2024

LN/D. 11-NOV-2022

Rayer	la profondeur de 75 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373512	70°23'10.7"N 068°23'50.4"W  <i>MPO(6605320-01)</i>
Porter	une obstruction de profondeur inconnue Rep (2024) (Voir la Carte 1, K40) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273511, CA373512	70°23'10.9"N 068°23'50.4"W  <i>MPO(6605320-02)</i>

## Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

### \*730/24 Aides radio à la navigation maritime 2024 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)

#### Page 2-68

#### SUPPRIMER COMME SUIT:

### 2.6.1 Côte de l'Atlantique, golfe et fleuve Saint-Laurent (à l'Est de Montréal)

Tableau 2-31 - Balises radar situées à Terre-Neuve

Nom et emplacement	Identification	Remarques
Cape Harrigan (feu) 55°50'34.0"N 060°18'56.8"W	— • — (K)	Saison de navigation seulement.
Channel Head Station de Phare 47°33'57"N 059°07'24.6"W	— • — • (C)	Fonctionne à longueur d'année.
Come by Chance – Bouée à sifflet lumineuse « PCC » 47°19'29.4"N 054°07'26.3"W	• — (A)	Fonctionne à longueur d'année.
Hens and Chickens 56°30'39.5N 060°38'37.5"W	• — — (W)	Fonctionne à longueur d'année.
Grappling Island (feu) 54°27'22.5"N 056°52'51.5"W	— — • (G)	Saison de navigation seulement.
...	...	...

**Page 2-76**

**SUPPRIMER COMME SUIT:**

**2.6.4 Côte de l'Arctique et archipel**

**Tableau 2-40 - Balises radar situées au Yukon**

Nom et emplacement	Identification	Remarques
Collinson Head 69°34'30"N 138°51'41"W (NAD27)	—• (N)	Saison de navigation seulement.
Calton Point 69°30'08"N 139°06'40"W (NAD27)	---• (G)	Saison de navigation seulement.
Kay Point 69°17'25"N 138°22'52"W (NAD27)	—•— (K)	Saison de navigation seulement.
Shingle Point 69°00'29"N 137°34'22"W	--•--- (Y)	Saison de navigation seulement.

**Page 2-76 et 2-77**

**SUPPRIMER COMME SUIT:**

**2.6.4 Côte de l'Arctique et archipel**

**Tableau 2-41- Balises radar situées dans les Territoires du Nord-Ouest**

Nom et emplacement	Identification	Remarques
Cape Dalhousie 70°16'05"N 129°42'45"W (NAD27)	---•• (Z)	Saison de navigation seulement.
Hardisty Island 61°43'52.6"N 114°35'00.2"W	---• (G)	Saison de navigation seulement.
...	...	...
Relief Islet 70°08'45"N 130°49'40"W (NAD27)	---• (G)	Saison de navigation seulement.
...	...	...

**Page 2-77**

**MODIFIER COMME SUIT:**

**2.6.4 Côte de l'Arctique et archipel**

**Tableau 2-42- Balises radar situées au Nunavut**

Nom et emplacement	Identification	Remarques
Cape Bexley 69°00'47"N 115°55'24.1"W	--•--- (Y)	Saison de navigation seulement.
Beacon Island 58°54'07.9"N 066°20'30.3"W	---• (G)	Saison de navigation seulement.
Broomfield Island 55°40'25"N 079°14'17"W (NAD <del>27</del> 83)	-• (N)	Saison de navigation seulement.
Coats Island 62°10'25.7"N 083°07'42.2"W (NAD <del>27</del> )	-•-• (C)	Saison de navigation seulement.
Delta Island 68°35'15.3"N 100°01'51.9"W	---• (G)	Saison de navigation seulement.
Kitdliat Island 59°58'34.5"N 069°37'30.6"W	-•- (K)	Saison de navigation seulement.
Mansel Island 62°24'52.2"N 079°36'18.3"W (NAD <del>27</del> )	-•- (K)	Saison de navigation seulement.
Nipper Island 59°00'26.5"N 068°53'18.0"W	---• (G)	Saison de navigation seulement.
Nottingham Island 63°05'35.5"N 077°56'54.6"W (NAD <del>27</del> )	-• (N)	Saison de navigation seulement.
Ristvedt Island 68°30'51.7"N 097°15'13.8"W	--•--- (Y)	Saison de navigation seulement.
...	...	...

## Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

---

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
<b>Côte Atlantique</b>	
<b>ATL 108</b>	Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)
<b>Centre du Canada</b>	
<b>CEN 307</b>	North Channel (lac Huron)
<b>Côte du Pacifique</b> (Ces Instructions nautiques sont offertes en anglais seulement.)	
<b>PAC 202</b>	Discovery Passage to Queen Charlotte Strait and West Coast of Vancouver Island
<b>PAC 205</b>	Inner Passage - Queen Charlotte Sound to Chatham Sound

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

## Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

### CÔTE DU PACIFIQUE

#### **CÔTE OUEST, ÎLE DE VANCOUVER (LF 66 – 179.1)**

177.5	South Nomad, Sud – Bouée SADO lumineuse 46036	W. de Cape Scott. 48 21 18.0 133 56 18.0	Fl(5) Y 20s	.....	.....	SADO jaune, marquée "46036".	Position en NAD 83. À longueur d'année.
							Carte:3000 Éd. 07/24 (P24-047)

#### **HARO STRAIT (LF 222.8 – 265)**

225.4 G5341	Forrest Island	48 39 17.8 123 19 23.9	Fl R 6s (2+1)	8.8	4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge et blanc avec losange et triangle rouge au centre.	À longueur d'année.
							Carte:3479 Éd. 07/24 (P24-045)

#### **STRAIT OF GEORGIA – PARTIE SUD (LF 265.2 – 309.5)**

308.5	Georgia Strait, Sud – Bouée SADO lumineuse 4600303	49 01 30.0 123 25 48.0	Fl(5) Y 20s	.....	.....	SADO jaune, marquée "4600303".	À longueur d'année.
							Carte:3442 Éd. 07/24 (P24-049)

#### **VANCOUVER HARBOUR (LF 385.3 – 416.5)**

385.3	English Bay, entrée – Bouée SADO lumineuse 4600304	49 18 06.0 123 21 19.9	Fl(5) Y 20s	.....	.....	SADO jaune, marquée "4600304".	À longueur d'année.
							Carte:3512 Éd. 07/24 (P24-050)

#### **JOHNSTONE STRAIT (LF 518 – 544.6)**

524 G5600.4	Current Passage – Feu à secteurs	Côté S. de l'île Hardwicke Island. 50 24 33.6 125 48 36.8	F R W G	.....	5.6	Tour à claire-voie carrée blanche avec bande horizontale rouge à la partie supérieure et inférieure.	Rouge de 326° à 330°; blanc de 330° à 336°; vert de 336° à 340°. À longueur d'année.
							Carte:3544 Éd. 07/24 (P24-051)

#### **HAIDA GWAIL (LF 768.6 – 812)**

769.5	Moresby, Sud – Bouée SADO lumineuse 46147	SW. de Kunghit Island, Q.C. 51 49 42.0 131 13 30.0	Fl(5) Y 20s	.....	.....	SADO jaune, marquée "46147".	Position en NAD 83. À longueur d'année.
							Carte:3853 Éd. 07/24 (P24-046)
807.15	North Nomad, Nord – Bouée SADO lumineuse 46184	W. de Langara Island. 53 54 54.0 138 51 00.0	Fl(5) Y 20s	.....	.....	SADO jaune, marquée "46184".	Position en NAD 83. À longueur d'année.
							Carte:3000 Éd. 07/24 (P24-048)